

TI. - LES ACTES COLLECTIFS D'INDISCIPLINE.

(FIN AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET 1917)

Le premier incident sérieux est signalé, le 29 avril, dans un bataillon qui a pris part à l'attaque des Monts de Champagne. Peu après, le 4 mai, dans deux régiments d'infanterie, et, le 16, dans un bataillon de chasseurs, des incidents analogues se produisent; puis successivement, les 16, 17, 18, 19 et 20 mai, dans de nouvelles unités. A partir du 26 mai, les actes d'indiscipline croissent en nombre et surtout en gravité, pour atteindre *le maximum les 1^{er}, 2, 3 et 5 Juin*. Ils se maintiennent à un niveau voisin de ce maximum jusqu'au 10 juin, puis décroissent ensuite jusqu'au 2 juillet pour arriver à un minimum permettant au haut commandement d'envisager désormais l'avenir avec confiance.

Le nombre des actes collectifs d'indiscipline est le suivant:

- dix, du 29 avril au 25 mai;
- quatre-vingts, du 25 mai au 10 juin;
- vingt, du 11 juin au 2 juillet;
- cinq, du 2 au 24 juillet;
- trois, en août;
- un, en septembre.

Sur ces 119 cas, 110 sont qualifiés *graves*. En outre, 51 cas signalés n'ont pas été considérés comme *collectifs* parce que commis par quelques hommes seulement ².

Les incidents collectifs affectent surtout la forme de manifestations contre, la guerre, cris et chants révolutionnaires. lancement de pierres: bris de vitres, destruction de matériel; quelques incendies sont signalés et de très rares voies de fait sur les officiers sont commises ³. L'indiscipline se traduit par le refus de monter en secteur, surtout pour attaquer.

¹ Il n'est fait mention dans cet exposé que *des faits, graves d'indiscipline collective*, c'est-à-dire de ceux d'unités constituées ou de groupements momentanés, importants, de soldats en armes ou sans armes.

² Les données numériques qui figurent ici ont été relevées dans les archives du G. Q. G. : rapports du 2^e bureau, états récapitulatifs, ainsi que dans les comptes rendus des unités, les journaux de marche, et les historiques des corps, des I. D. et des D. I.

³ Il peut être intéressant d'indiquer que les cris poussés par les soldats indisciplinés, les papillons posés dans les cantonnements, les gares et les tranchées, que les lettres analysées

'Quelques incidents se manifestent sous une forme différente: rebel..., lion froide, embrigadée, disciplinée si l'on peut dire.

Les 110 cas les plus graves se répartissent dans:

- 76 régiments d'infanterie;
2 régiments d'infanterie coloniale;
- 21 bataillons de chasseurs;
1 régiment d'infanterie territoriale;
8 régiments d'artillerie;
1 régiment de dragons;
1 bataillon de Sénégalais. •

Ces corps appartiennent à 54. divisions. Sur ces 54. divisions, ~6 sont vraiment atteintes et, sur ces 4.6, sept le sont sérieusement et cinq très sérieusement. La VI^e armée est, de beaucoup, la plus touchée, avec 38 cas graves, puis les IV^e, Xe, Ve et II^e armées, par ordre d'importance décroissante. Les III^e et I^{re} le sont peu; aux VII^e et VIII^e, le mouvement est négligeable.

Du point de vue géographique, les 161 cas recensés se répartissent en 125 dans la région de l'offensive d'avril, 36 en des lieux divers de la zone des armées. Dans ces 36 cas, douze se produisent dans des unités ayant quitté récemment la région de l'Aisne et les, Monts de Champagne après l'offensive.

, Parallèlement aux act~s d'indiscipline commis dans la zone des armées, de graves incidents éclatent dans les trains de permissionnaires, avec un léger décalage dans le temps. Le premier incident sérieux a lieu, le 19 mai, à Troyes; le maximum est atteint, le 12 juin; la période inquiétante dure jusqu'au 27, pour décroître jusqu'au 5 juillet. La période vraiment critique va du 6 au 27 juin 1.

Les drapeaux rouges apparaissent aux portières, les chants révolutionnaires se font entendre dans les gares traversées; les vitres sont brisées; les locomotives dételées, des réservoirs vidés; les militaires de service, les

par le contrôle postal démontrent que les haines sont surtout vivaces contre la guerre, puis contre la société, contre les gouvernants, et enfin contre les officiers des services et les embusqués. (3^e C.A. Lettre au général commandant la VI^e armée, *gP/C*, 30 mai 1917,

1 Les incidents dont il, est question ont été relevés dans un état récapitulatif tenu au 2. bureau du G. Q. G. et dans les comptes rendus des commissaires régulateurs ou commissaires militaires.

agents des gares - et parfois les commissaires - sont insultés et frappés; des coups de feu sont tirés; il convient d'ajouter que 60 p. 100 des permissionnaires sont ivres et, presque tous, complètement débraillés.

Le calme renaît à partir du 5 juillet: du 5 au 31 juillet, trois manifestations; en août, deux et, jusqu'à la fin de l'année, quelques cas isolés.

On compte, au total, dans la zone des armées, 119 trains et 130 gares où des incidents de ce genre sont signalés. De même, pendant cinq semaines, sur toute l'étendue du territoire français, les trains et les gares sont en effervescence de permissionnaires révoltés, ivres - ou affectant de l'être, soit dans leurs propos, soit dans leur tenue.

Tous ces désordres coïncident avec ceux qui, à la même époque, affectent l'intérieur: grèves et agitations. Les grandes villes: Angoulême, Limoges, Nantes, Toulouse, Saint-Etienne, les bifurcations de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Germain-des-Fossés, sont le théâtre de troubles sérieux.

Les statistiques de la Justice militaire fournissent sur le niveau moral de 1917, comparé à celui des autres années de guerre, des renseignements concluants.

Il y eut, en 1917 :

- 2.656 désertions à l'ennemi ou devant l'ennemi, contre 1.437 en moyenne;
- 1.317 désertions, à l'étranger, contre 885, en moyenne;
- 27.579 désertions à l'intérieur et insoumissions, contre 15.745, en moyenne.

En comptant toutes les dérobades volontaires au devoir de guerre pour 1917, on arrive au total de 37.842, alors que la moyenne est de 22.911.

Au total, les conseils de guerre ont prononcé, en 1917, 50.900 condamnations, soit 16.257 de plus que la moyenne (34.643).

Sur ces 50.900 condamnations, 38.315 le sont au titre des armées-12.585, au titre de l'intérieur 1.

Du fait des actes collectifs d'indiscipline, 1.121 incarcérations ont été

¹ Il est rappelé qu'en avril 1917, la zone des armées comptait 2.790.000 hommes et la zone de l'intérieur 1.510.000, soit un total de 4.300.000 mobilisés, ce qui donne 1,19 p. 100 de condamnés. (E. M. A. bureau de l'organisation et de la mobilisation de l'armée. Documents relatifs à l'effort d'utilisation des ressources en personnel au cours de la guerre, chapitre II. Effectifs, octobre 1919)

ordonnées et 986 condamnations prononcées, chiffre peu élevé si on le compare aux 16.257 condamnations supplémentaires indiquées plus haut ¹.

Dans son ensemble, le niveau moral a donc été très bas en 1917.

III. - MESURES DE PREMIÈRE URGENCE PRISES POUR LE REDRESSEMENT DU MORAL.

Dans son rapport du 30 mai 1917, le général Pétain distingue, parmi les causes de la crise, celles qui proviennent des conditions de la vie même sur le front et celles qui sont une répercussion d'influences étrangères à cette vie ². Il va directement agir sur les premières et entamer avec le gouvernement les pourparlers nécessaires pour que celui-ci intervienne contre les secondes.

RÔLE DU COMMANDEMENT DANS LE MAINTIEN DU MORAL.

Le général Pétain estime que le maintien du moral des combattants est, avant tout, affaire de commandement. Si, en effet, le commandement ne peut pas toujours faire disparaître les causes même du mécontentement, dont la principale est la lassitude provoquée par la durée de la guerre, du moins peut-il en atténuer les effets. A cet égard, les cadres n'avaient peut-être pas toujours compris leur rôle et déjà, le 8 mars, le général Nivelle avait dû leur rappeler que « le rendement d'une troupe au combat est toujours proportionné aux soins matériels et moraux dont elle a été entourée par ses chefs » ³.

¹ Ces chiffres ne doivent pas être considérés comme représentant une exactitude absolument rigoureuse, car aucun service de statistique n'a réellement fonctionné pendant la guerre et les relevés ont, en général, été effectués, après coup, sans toutes les garanties désirables. Les résultats donnés ont cependant une approximation suffisante et ils peuvent constituer des éléments convenables d'appréciation.

En ce qui concerne les condamnations à mort et les exécutions, voir page 204, «l'appareil judiciaire aux armées».

² G. Q. G. Rapport, 30 mai 1917, Annexe 372.

³ G. Q. G., 1^{er} bureau. Note aux généraux commandants d'armée, 6017, 8 mars 1917, Annexe t6.